

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 21 août 2023 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 acquisition d'un camion avitailleur pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

9.2.1 relocalisation de boîtes postales de postes Canada - Lot 3 619 592, cadastre du Québec - Site du monument Fournier

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 subventions « Volet 2 » accordées aux organismes culturels et sportifs 3e session 2023

9.3.2 aide financière pour le comité de la salle York

9.3.3 montant alloué suite à l'engagement au projet Voisins solidaires de la MRC de la Côte-de-Gaspé

9.3.4 achat de matériel pour la fabrication de buts de soccer

9.4 Travaux publics

9.4.1 paiement de facture - Eurovia

9.4.2 paiement de facture - Projet de réfection du chemin de Pointe-à-la-Renommée

9.4.3 paiement de facture – Wolseley Canada Inc. - Facture 2616247

9.5 Services administratifs

9.5.1 demande d'aide financière - Club de motoneige Les Bons Copains du Grand Gaspé

9.5.2 prolongation de contrats à l'aéroport - Contrat de fourniture de services de sûreté, d'effarouchement des oiseaux, ménage, génératrice et dégivrage à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 commission municipale - Maison des jeunes de Rivière-au-Renard

9.6.2 adoption de la résolution finale 1444-21-003 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 144-21-003

- Les Immeubles BCCG Inc. lots 3 147 188 et 3 409 431, cadastre du Québec, rue Monseigneur-Ross

9.6.3 résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 863 000 \$ qui sera réalisé le 31 août 2023

9.6.4 émission d'obligations au montant de 7 863 000 \$

9.6.5 paiement de facture - Facturation des quotes-parts dans le fonds de garanties du regroupement Bas-St-Laurent/Gaspésie – Union des municipalités du Québec (UMQ)}

9.6.6 annulation de condition – Lots 4 713 995 et 5 914 751, cadastre du Québec - 23, rue Nellis

9.7 Direction générale

9.7.1 modification de la résolution 23-06-007 - Ouverture de soumission - Travaux au centre de ski Mont-Béchervaise

9.7.2 modification de la résolution 23-01-021 - Modification de la résolution 21-11-017 (nomination de représentants de la ville de Gaspé au sein de divers comités de la ville) - Destination Gaspé

9.7.3 paiement de facture - Lien routier

9.7.4 ordre de changement No 06 - Revitalisation touristique de la capitale Québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard

9.7.5 paiement de factures - Acquisition de verre, travaux de restauration de fenêtres du manoir Le Boutillier de l'Anse-au-Griffon

9.7.6 aide financière - Centre communautaire Griffon

9.7.7 adhésion à l'Association des personnes handicapées de Gaspé

9.7.8 adoption du budget 2023 de la stratégie d'attraction de la main d'oeuvre « Gaspé Pur Plaisir »

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 démission d'une personne salariée
- 9.8.2 embauche de pompiers à temps partiel et nomination de deux pompiers de relève
- 9.8.3 embauche au poste temporaire de mécanicien
- 9.9 Projets majeurs**
- 10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
- 11. AVIS DE MOTION**
- 12. RAPPORT DES COMITÉS**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
 - durée maximale: 10 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**



Isabelle Vézina,
Greffière